



Bien immobilier communauté réduite aux acquets

Par bapt59830

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis marié sans contrat de mariage donc réduits aux acquets. Nous voudrions acheter une maison car nous avons eu un coup de coeur. J'assumerai la totalité du prêt et du financement de celle-ci. Peut-on faire signer un document devant le notaire comme quoi la maison me reviendra de plein droit si nous divorçons?

Bonne journée à vous

Par ESP

Bonjour

Impossible dans le cadre de la communauté légale, car les revenus du couple sont des biens communs.

Par bapt59830

Merci pour votre réponse. La seule option est donc de changer de régime de mariage en passage par séparation des biens.

Ce n'est pas possible que ma compagne fasse une donation de sa part après l'achat de la maison?

Par isernon

bonjour,

ce n'est pas votre compagne qui est propriétaire mais la communauté.

salutations